



## APQ – Système de qualification 2018

### LEXIQUE

1. **Nature du Championnat** : on parlera de nature du championnat lorsque l'on fait référence à un *championnat ouvert (open)* par opposition à un *championnat naturel (testé)*.
2. **Catégorie** : on parle de la catégorie, dans laquelle l'athlète s'inscrit. Ex : Figure, Bikini, Culturiste, Culturiste classique, Homme physique classique, etc.
3. **Classe** : c'est la classe de la catégorie dans laquelle l'athlète est classé selon son poids et/ou sa grandeur et son âge. Ex : Classe, A, B, C, Mi-lourd, lourd, Junior, Senior, Maître, etc...
4. **Niveau de championnat** : On retrouve 4 niveaux de championnats

#### **Niveau débutant (ou niveau 1) :**

- Coupe Espoir Québec
- La classique des physiques naturels Mike Clément
- La classique des physiques naturels André Maillé
- La classique des physiques naturels ATP
- Le championnat Québec open de l'Est
- Le championnat Québec open de l'Ouest
- Le championnat Québec open de l'Outaouais

#### **Niveau provincial (ou niveau 2) :**

- Le Championnat provincial open

#### **Niveau national (ou niveau 3) :**

- C.B.B.F. International event (I.E.Q.) Qualifier (sélection pour les championnats du monde amateur I.F.B.B)
- C.B.B.F. Canadian National : Bodybuilding, Bikini, Wellness, Figure, Men's physique, Muscular men's physique, Men's Classic physique, Women's physique and Fitness, Couples

#### **Niveau international (ou niveau 4) :**

- Arnold Classic Amateur
- Pro Elite qualifier : Diamond Cup, I.F.B.B. world championship, etc...

## QUALIFICATION :

### **Coupe Espoir Québec (niveau débutant)**

- Les 3 premières positions de chaque classe seront autorisées à s'inscrire directement au championnat provincial Open, cette qualification n'est bonne que pour le provincial qui suit immédiatement le championnat Coupe Espoir Québec et que pour une seule fois. Les trois premières positions de chaque classe n'ont pas à se qualifier pour le provincial en participant à l'un des Québec open...
- Les gagnants toutes catégories seront autorisés à participer au championnat Provincial Open pour les deux prochaines années qui suivent immédiatement le championnat dans lequel ils ont obtenu leur qualification. (Ex. : qualifier à Coupe Espoir Québec (toutes catégories) en 2018, l'athlète aura jusqu'en 2020 inclus pour se prévaloir de sa qualification.)

### **Championnat de niveau débutant (niveau 1) à l'exception de Coupe Espoir Québec**

- L'athlète couronné « Gagnant toutes catégories » à l'un ou l'autre de ces championnats de niveau I (Québec Open) sera qualifié pour le championnat provincial Open pour les trois années qui suivent immédiatement la date de l'obtention de sa qualification, ex. : si qualifié en 2018, l'athlète aura jusqu'en 2021 pour se prévaloir de sa qualification.
- L'athlète qui obtient un Top 5 à l'un de ces championnats Québec Open sera qualifié pour le championnat provincial open pour les deux ans suivant immédiatement la date de l'obtention de sa qualification; ex. : qualification au Québec Open 2018, l'athlète sera qualifié pour le provincial open jusqu'en 2020 (inclus)
- Au cours d'une même année de championnat APQ, un athlète peut s'inscrire à plus d'un championnat de niveau 1 (Québec Open) pour tenter d'obtenir une qualification pour le championnat Provincial open (niveau 2).

#### *Exemples :*

- *Un athlète qui n'a pas obtenu le résultat suffisant pour se classer au niveau provincial lors de sa participation au Championnat Québec open de l'Ouest, pourrait s'inscrire aussitôt au Championnat Québec open de l'Est ou Québec Open de l'Outaouais pour tenter d'obtenir la qualification recherchée.*

- *Les championnats de niveau 1 : la Classique naturel Mike Clément, la Classique naturel André Maillé ainsi que la Classique naturel ATP sont des qualificatifs directs pour le national CBBF (IEQ, International Event Qualifier). Les cinq premières positions de chacune des classes en compétition seront automatiquement qualifiées pour les IEQ.*
- *Un athlète qui n'as pas obtenu une qualification pour le IEQ lors d'un championnat Classique naturel pourra s'inscrire à l'un des deux autres classique Naturel afin d'obtenir une qualification pour le championnat CBBF national IEQ.*
- *Prendre note qu'à partir de 2019, il n'y a plus de championnat provincial des physiques naturel. Il y aura trois championnats naturels de niveau 1 au lieu de deux. Et chacun servent de qualification pour les nationaux naturels CBBF. (IEQ)*
- *Un athlète qui a obtenu une qualification pour le Championnat provincial « open » lors de sa participation à l'un ou l'autre des Québec Open, pourrait décider de participer à la Classique naturelle Mike Clément, par exemple, pour tenter de se qualifier cette fois pour le national naturel(IEQ).*

### **Championnat de niveau provincial (niveau 2)**

- L'athlète couronné « Gagnant toutes catégories » lors du championnat provincial sera qualifié pour le championnat national CBBF, dans la même catégorie que celle dans laquelle il a obtenu sa qualification, pour les trois éditions qui suivent immédiatement la date de l'obtention de sa qualification;
- L'athlète qui obtient un Top 5 au championnat provincial sera qualifié pour le championnat national, dans la même catégorie que celle dans laquelle il a obtenu sa qualification, pour deux ans qui suivent immédiatement la date de l'obtention de sa qualification;
- L'athlète qui obtient un Top 8 au championnat provincial, sera autorisé à se réinscrire à ce même championnat provincial, pour l'édition qui suit immédiatement la date de l'obtention de sa qualification et dans la catégorie de son choix;
- L'athlète qui n'obtient pas un Top 8 au championnat provincial devra refaire sa qualification à l'un ou l'autre des championnats de niveau 1, soit à l'un des Québec Open.

### **Championnat de niveau national (niveau 3)**

- L'athlète qui obtient un Top 5 à l'un ou l'autre des championnats nationaux, sous réserve de règles particulières, pourra être autorisé par la CBBF à s'inscrire à un championnat de niveau international (niveau 4) dans la même catégorie que celle dans laquelle il a concouru pour une période de deux ans suivant l'obtention de ce résultat (règle sujette à changement par la CBBF);
- L'athlète qui obtient un Top 8 à l'un ou l'autre des championnats nationaux sera autorisé à se réinscrire à ce même championnat, dans la même catégorie que celle dans laquelle il a concouru, pour l'édition qui suit immédiatement la date de l'obtention de sa qualification;
- L'athlète qui obtient un Top 15 à l'un ou l'autre des championnats nationaux, sous réserve de règles particulières, pourra être autorisé par la CBBF à s'inscrire dans un championnat de niveau international (niveau 4) dans la même catégorie que celle dans laquelle il s'est qualifié.

### **Règle particulière pour toutes les éditions des championnats du monde**

Nonobstant ce qui est mentionné ci-dessus, seules les athlètes invités par la CBBF ou l'APQ seront autorisés à s'inscrire à l'une ou l'autre des championnats du monde organisés par l'IFBB. Pour connaître la politique déterminant les invitations il faut se référer aux règles de la CBBF., et ou IFBB.

### **Championnat de niveau international (niveau 4)**

- L'athlète qui obtient un Top 5 à lors des championnats internationaux (I.F.B.B.) pourra être autorisé par la CBBF (suivant la règle établie par la IFBB) à s'inscrire à un autre championnats de niveau international (niveau 4) autre que les championnats du monde dans la même catégorie que celle dans laquelle il a concouru.
- Seuls les athlètes invités par la CBBF et suivant des règles particulières seront autorisés à participer aux championnats du monde.

## **AUTRES RÈGLES**

- Pour tous les championnats de niveau 1 et 2, l'athlète est autorisé à s'inscrire dans plus d'une classe lors d'un même championnat en autant qu'il s'inscrive d'abord dans la classe correspondant à son groupe d'âge;
- Aux niveaux 1 et 2, l'athlète peut librement changer de catégorie lors de son passage d'un championnat à un autre;
- Au niveau 2, l'athlète qui lors de son passage d'un championnat à un autre, désire changer de nature de championnat, devra refaire sa qualification requise dans un championnat de niveau 1 (autre que Espoir Québec);
- Au niveau 3, l'athlète qui désire changer de catégorie et/ou de nature de championnat lors de son passage d'un championnat à un autre championnat de niveau 3, devra refaire sa qualification requise dans un championnat de niveau 2.

## **RÈGLE DE LA RÉTROGRADATION**

- Dans tous les cas, l'athlète ne peut jamais rétrograder de plus de 1 niveau en lien avec le plus haut niveau auquel il a participé dans les 24 mois précédant le championnat auquel il veut s'inscrire. En cas de conflit entre cette règle et l'une ou l'autre des règles de la CBBF ou de l'IFBB, ces dernières règles auront préséance d'application.